



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-Mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 7 juin 2010

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1508>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin
TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.
[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

SOMMAIRE

- 1) L'émission radiophonique de la semaine : l'humoriste Stéphane GUILLON parodie Luc CHATEL.**
- 2) MOSART : nouvelle application de recensement des grévistes : un syndicat d'IEN donne son avis... ça pousse à réfléchir !**
- 3) MOSART : Refusons ce logiciel illégal.**
- 4) Face aux annonces ministérielles : faut-il prévoir une grève à la rentrée scolaire de septembre 2010 ? Une enquête du SNUipp 68.**
- 5) Jeudi 24 juin 2010 : nouvelle journée de mobilisation et de grève pour défendre nos Retraites.**
- 6) INSTRUCTIF : Documents préparatoires à la réunion bilatérale sur les RETRAITES.**
- 7) Formation continue 2010-2011 dans le Haut-Rhin.**

1) L'émission radiophonique de la semaine : l'humoriste Stéphane GUILLON parodie Luc CHATEL.

[L'émission en lien ici \(c'est tellement vrai\) !](#)

2) MOSART : nouvelle application de recensement des grévistes : un syndicat d'IEN donne son avis... ça pousse à réfléchir !

MOSART (Module de Saisie des Absences et des Retenues sur Salaires) est le nouveau logiciel de recensement des grévistes. L'implication des inspecteurs du premier degré dans cette opération révèle le SNPI-FSU (syndicat des IEN affilié à la FSU) qui déclare :

"La force des pouvoirs totalitaires de toutes obédiences, c'est leur efficacité administrative et leur capacité à engager les personnels d'encadrement dans des procédures de fichage et de traitement systématique des informations sur les individus à "administrer".

Le fait même que le ministère ait songé à faire produire ce logiciel est un indicateur terrifiant sur l'idéologie sous-jacente qui inspire ses responsables.

Derrière tout cela, il s'agit bien de faire taire toute contestation. La panoplie anti-grève est maintenant complète !"

3) MOSART : Refusons ce logiciel illégal.

Toutes les écoles ont reçu la semaine dernière la nouvelle application de recensement des grévistes. Cette nouvelle application est diffusée pour lister les enseignants grévistes, ce qui ne s'était jamais fait.

En effet, elle est contraire à la loi donc illégale : au plan juridique, l'établissement et la circulation de listes de grévistes sont contraires à la loi : c'est une atteinte au droit syndical et à la vie privée sanctionnée par toute la jurisprudence en la matière, comme certains IA-DSDEN peu regardants ont pu en faire la cuisante expérience. D'autre part, la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire stipule que : « Les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L. 133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute autre personne que celles qui doivent en connaître est passible des peines prévues à l'article 226-13 du code pénal. » ;

De plus, une nouvelle fois, les directeurs sont mis à contribution et doivent recenser les grévistes de leur école.

Au delà des tracasseries administratives et de la difficulté à recueillir les signatures, **CE N'EST PAS DE LEUR RESPONSABILITE !**

L'attestation de service est une déclaration personnelle qui n'a pas à être contresignée par les directeurs d'école.

Dans ce sens, le SNUipp 68 donne comme consignes :

- **aux collègues grévistes de ne pas remplir ce document**
- **aux collègues directeurs de refuser d'émarger en bas du document.**

Le SNUipp 68 s'adresse à l'Inspectrice d'Académie :

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les directeurs (-trices) ont été destinataires d'un document à renseigner pour la mise en place de la procédure MOSART. Il leur est demandé de veiller à ce que les enseignants émargent ce document intitulé « Absences de service fait ». Il s'agit là d'établir la liste des enseignants ayant fait grève le jeudi 27 mai dans l'optique d'effectuer rapidement le retrait sur salaire.

Le SNUipp tient à vous faire part de son indignation quant à cette nouvelle procédure. Cette mesure qui s'ajoute à la mise en place du Service Minimum d'accueil et visant à établir des listes de grévistes constitue une grave atteinte au droit syndical et à la vie privée. En outre vous demandez aux directeurs et directrices de signer en leur nom ces listes.

Nous vous rappelons que cela ne fait aucunement partie de leurs prérogatives. C'est bien à l'administration de vérifier la présence ou l'absence d'un collègue.

Le SNUipp dénonce et s'oppose à la mise en place de cette nouvelle disposition et vous demande solennellement de rétablir le principe de la déclaration sur l'honneur jusque là en vigueur. Cet écueil aurait peut-être pu être évité si les organisations syndicales représentatives des personnels en avaient été informées avant !

Nous vous informons que nous appelons les collègues directeurs à ne pas signer cette liste et les collègues grévistes à ne pas remplir ce document.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

*Amaury SCHIFFLI et Jean-Marie KOELBLEN
Secrétaires départementaux du SNUipp 68*

4) Face aux annonces ministérielles : faut-il prévoir une grève à la rentrée scolaire de septembre 2010 ? Une enquête du SNUipp 68.

Les dernières annonces ministérielles concernant la préparation du budget 2011 (17.000 nouvelles suppressions de postes prévues dans l'Education) sont de véritables mesures provocatrices préférant la mise en place d'un dogme libéral au détriment de la réussite scolaire des élèves :

- **Suppression des dispositifs d'aide**
- **Précarisation du remplacement**
- **Fin de la scolarisation des 2 ans**
- **Fermetures d'écoles en milieu rural**
- **Augmentation du nombre d'élèves par classes**
- ... (article complet sur notre site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1497>)

Si le gouvernement nous avait habitués à des attaques morcelées et insidieuses, aujourd'hui l'attaque est à la fois claire et globale. Si cela venait à se concrétiser, les conséquences seraient très lourdes à la fois pour l'Ecole, les élèves et les personnels.

Notre réponse doit être à la hauteur de ces attaques.

C'est pourquoi, le SNUipp68 appelle l'ensemble des collègues à se prononcer sur la question suivante par retour de [mail](#) :

ÊTES VOUS FAVORABLE à UNE GRÈVE LE JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2010 : OUI / NON

Le SNUipp tiendra son congrès national du 14 au 18 juin 2010.

Cette question devrait y être largement débattue.

Les 3 représentants du SNUipp 68 comptent bien tenir leur place dans ce débat en s'appuyant notamment sur les retours de cette consultation.

Merci de votre participation.

5) Jeudi 24 juin 2010 : nouvelle journée de mobilisation et de grève pour défendre nos Retraites.

TOUS à la MANIFESTATION à Mulhouse : 17 h 00 place de la Bourse.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Sud et UNSA rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

6) INSTRUCTIF : Documents préparatoires à la réunion bilatérale sur les RETRAITES.

On en trouve des choses dans les documents préparatoires à la réunion « bilatérale » sur les retraites qui aura lieu le jeudi 10 juin 2010 avec le ministère de la fonction publique. Selon les « éléments de langage » utilisés par le gouvernement aucune de ces hypothèses n'est définitivement arrêtée, mais ce sont là quelques éléments concrets... qui ne peuvent qu'inquiéter...

- **Remise en cause** des départs anticipés pour parents de trois enfants
- **Titulaires "sans droit"** (fonctionnaires n'ayant pas 15 ans de service)
- **Refonte du minimum garanti**
- **Augmentation** du taux de cotisation (de 7,85 % - taux public - à 10,55 % - taux du privé = autant en moins sur le salaire)
- Passage du calcul du salaire de référence **des 6 derniers mois aux 10 meilleures années** (avec élargissement progressif de l'assiette de liquidation prenant en compte les primes...)

7) Formation continue 2010-2011 dans le Haut-Rhin.

Une des nouveautés est l'organisation de stages filés remplacés par des néo-stagiaires.

En effet, les néo-stagiaires seront devant leur classe les lundis-mardis et en formation les jeudis-vendredis. Cependant les jeudis-vendredis, ils remplaceront pendant 3 périodes de 4 semaines des collègues qui partiront en stages filés. Pour les néo-stagiaires bilingues, c'est le contraire, ils seront en classe les jeudis-vendredis et en formation les lundis-mardis

Voici les différents stages filés proposés : Maîtrise de la langue, Maths et Sciences, Langue vivante, Maternelle, Enseigner en classe bilingue.

Des documents utiles :

- [L'organisation générale de la formation en 2010-2011](#)
- [La formation selon les circonscriptions](#)
- [La formation des T1](#)
- [La formation des T2](#)
- [La formation pour le CAFIPEMF](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>